



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 25 janvier 2019

Madame le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 2 juillet 2018 en conseil communautaire.

Par courrier, réceptionné le 15 novembre 2018 dans notre service, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, a sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La commission s'est réunie le jeudi 24 janvier 2019. Le projet a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF, représenté par Madame Dorine NOUALLET et Monsieur Guillaume FENAT, à partir de votre dossier de PLU.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU,, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, assorti des recommandations suivantes :

- réaliser un schéma des circulations agricoles sur le territoire de votre commune ;

- retirer dans le règlement, la condition de « l'absence totale d'activité agricole » dans le cadre des changements de destination, afin de permettre un changement de destination éventuel de bâtiments inutilisés dans une exploitation agricole en activité.

Elle rend également un avis favorable au titre du STECAL Ap pour les installations pétrolières, ainsi qu'au titre du règlement des zones A et N.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Madame Christine GUILLETTE
Mairie
3 Place de la Mairie
77120 MAROLLES-EN-BRIE